



# VILLE A VILLE

## Questions liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap

---

### QUESTION INITIALE :

*« Nous souhaitons coordonner une instance de réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou avec un profil spécifique dans les structures collectives du Grand Chalons avec les différents services de notre collectivité : Education, Jeunesse, Petite Enfance ainsi qu'avec les différents acteurs dans ce domaine : institutions, associations etc.... »*

*Nous venons de voir sur votre réseau les retours concernant l'accueil d'enfants et d'adultes autistes dans des activités de loisirs ([Accéder à ce ville à ville](#)), Le Grand Chalons étant membre du Réseau Villes-Santé, nous souhaitons demander à toutes les villes et intercommunalités membres du réseau un retour de leurs expériences menées dans ce domaine mais plus largement sur l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou avec un profil spécifique »*

*Les réponses sont à adresser à Catherine Jacob-Husson, Référente Handicap, Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalons, [Catherine.JACOB-HUSSON@legrandchalon.fr](mailto:Catherine.JACOB-HUSSON@legrandchalon.fr), en mettant en copie [secretariat@villes-sante.com](mailto:secretariat@villes-sante.com)*

### REPONSES DES VILLES-SANTE

#### Amiens

---

« Vous trouverez, ci-dessous, les actions mises en place par la Ville d'Amiens pour favoriser l'accueil des jeunes en situation de handicap.

##### **Concernant la Petite enfance :**

Chaque famille sollicitant une place en crèche est reçue en entretien à « l'accueil petite enfance » par une éducatrice de jeunes enfants. Il s'agit de présenter aux familles les différents modes de garde possible et d'enregistrer une préinscription auprès des crèches municipales.

Dès lors qu'une famille se présente à l'accueil Petite Enfance pour inscrire son enfant en situation particulière, le médecin de crèche et le psychologue voient la famille et l'enfant, dans le but d'évaluer si l'accueil collectif est possible, et l'orienter vers une structure adaptée.

Nous nous mettons en relation avec les personnes et institutions (CMP, CHU, médecins, etc...) qui suivent l'enfant afin de préparer son arrivée.

Lorsque l'enfant arrive en crèche, nous travaillons sur le projet personnalisé de l'enfant et le médecin réalise un projet d'accueil Individuel si besoin ([PAI](#)). Nous informons et "formons" les équipes (explications de la maladie, gestes de premiers secours en rapport avec la maladie si besoin). ([Fiche de composition du groupe de personnes ressources handicap](#)).



Tout au long de l'accueil, nous faisons des points régulièrement avec la famille, les parents, la directrice et l'équipe, afin de s'adapter aux besoins et à l'évolution de l'enfant.

Une partie du pool d'Auxiliaire de puériculture (7 agents) intervient chaque semaine en renfort dans les crèches où ces enfants sont accueillis (à raison de 10 jours par mois).

Un point est fait tous les mois avec le chef de service Petite Enfance, les psychologues et médecin par structure. Tous les 3 mois, les besoins de renfort sont également réévalués et réadaptés.

Des besoins nouveaux ou atypiques apparaissent, de 9 enfants en 2013 pour un accueil spécifique, nous sommes passés aujourd'hui à 64.

Actuellement, un travail de réflexion est en cours par les EJE et les psychologues concernant les enfants à besoins spécifiques.

De même, un travail de réflexion au sein de la Caisse d'Allocations Familiales ayant pour but la création d'un poste de "référé handicap" pour le département.

Des journées de formation concernant ce thème ont eu lieu l'année dernière et les années précédentes, en partenariat avec la CAF.

### **Concernant l'Enfance :**

En 2017/2018, sont inscrits dans les accueils de loisirs, 56 enfants à besoins spécifiques.

Afin d'accueillir et d'accompagner ces enfants, nous avons mis en œuvre les actions suivantes :

- Une charte d'accueil des enfants porteurs de handicap ([doc joint](#)).
- Un plan de formation pour les agents de la collectivité.
- Un projet d'accueil individualisé pour accueillir avec bienveillance l'enfant et sa famille.
- Des moyens matériels et humains supplémentaires (7 agents) pour faciliter l'inclusion de l'enfant.
- Des conventions avec différents partenaires : C.H.U. P. Pinel, associations S.A.T.E.D. et A.P.E.A. 80 (autisme).

### **Concernant la Jeunesse :**

Dans le cadre d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, nous allons proposer des leçons de natation dédiées aux jeunes en situation de handicap au sein de ses piscines.

A la demande des jeunes, un évènement sportif comprenant des compétitions d'handisport sera mis en place à Amiens en partenariat avec tous ces clubs sportifs de la région, les villes jumelles et les Capitales Européennes de la Jeunesse pour favoriser et valoriser l'inclusion des personnes handicapées.

Un minilab « Rien sur nous sans nous à Amiens » composé de jeunes valides et non valides sera créé et parrainé par une personnalité engagée sur la question de l'intégration des jeunes handicapés à la vie publique et sociale. Une feuille de route avec des objectifs concrets, des indicateurs précis pour une évaluation sera définie d'ici la fin de l'année ».

Contact : Annie Verrier, Adjointe déléguée à la Santé, dépendance et affaires sociales - [verrier.annie@chu-amiens.fr](mailto:verrier.annie@chu-amiens.fr)

## Angers

---

### **« 1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales**

- Pour les crèches l'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique est priorisé.
- Pour les Temps d'activités périscolaires, l'accueil est assuré en continuité du temps scolaire.
- Pour les accueils extrascolaires, l'accueil est dépendant des besoins de l'enfant et de la nécessité d'un renfort humain.



Afin de pouvoir préparer et adapter l'accueil de l'enfant avec une meilleure connaissance de ses besoins en crèche, en périscolaire ou en accueil de loisirs, **les Projets Personnalisés d'Accueil (PPA)** ont été mis en place en 2012.

Ils sont destinés à favoriser l'accueil des enfants qui nécessitent des aménagements humains ou techniques particuliers. Ces rencontres associent les parents de l'enfant, les professionnels de la structure d'accueil et/ou les professionnels médico-sociaux qui accompagnent l'enfant. Elles ont pour but d'améliorer la connaissance des besoins et compétences de l'enfant, mais aussi de formaliser les moyens et les engagements mutuels.

Organisation de l'accueil des temps d'activités périscolaires (restauration, activités d'après-midi et garderie du soir) :

Lorsque le diagnostic est établi, l'accueil lors des TAP est facilité pour permettre la continuité avec la scolarisation de l'enfant. Lorsqu'il y a une reconnaissance du handicap par la MDA et une notification indiquant la nécessité d'un accompagnement spécifique, l'équipe d'accueil est renforcée. La difficulté réside dans le recrutement des AVS et la continuité de la prise en charge. Certains agents ne souhaitent pas travailler à temps plein ou ont besoin aussi de temps de pause méridienne.

En 2016-2017, 5033 heures d'AVS ont été réalisées.

Organisation de l'accueil extra-scolaire :

Lorsqu'elle est possible, la prise en charge de l'enfant est encadrée par un PPA. Les accueils sont possibles lorsqu'ils ne nécessitent pas de renforts des équipes et lorsque les compétences des équipes d'animateurs généralistes suffisent pour accompagner l'enfant en toute sécurité physique et affective.

## **2/ Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire**

Parallèlement à l'accueil d'enfants disposant d'une notification de leur handicap, la direction Education Enfance est confrontée à l'accueil d'enfants dont le comportement met en difficulté les équipes sur le temps péri et extra-scolaire. Faute de solutions ces enfants sont parfois exclus des activités.

Depuis 2015, un groupe de réflexion composé de divers acteurs se réunit afin d'échanger sur l'accueil de ces enfants et faciliter l'apport de réponses aux équipes d'animation qui rencontrent des difficultés dans leur mission d'accueil d'enfants, du fait de leur comportement.

Cette démarche partenariale et pluridisciplinaire a été mise en œuvre dans le cadre de l'axe 4 du Contrat Local de Santé intitulé « Insertion dans la Cité ». Ce groupe, co-animé avec la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité et service Souffrance Psychique Précarité Autonomie) fait l'objet d'une fiche actions du CLS.

En permettant de prendre du recul, ce groupe de travail redonne confiance dans les compétences des professionnels sans pour autant en faire des professionnels de santé. Il ne s'agit pas de faire de tous les lieux des accueils spécialisés. Le groupe a pour objectif de créer de l'interconnaissance entre les différents professionnels afin de mieux identifier les lieux et personnes ressources dans le but de favoriser l'accompagnement des enfants et des familles

Les objectifs du groupe pluridisciplinaire peuvent se caractériser par :

- Outiller des équipes (formation, conseils, mobilisation des ressources existantes : CAF, PRE... ; et de susciter la créativité des équipes...)
- Réfléchir à un accompagnement des familles
- Créer un lien entre professionnels, des échanges,

Les partenaires sont l'Education Nationale ; la CAF (service de l'action sociale) ; le Conseil Départemental (Aide sociale à l'enfance et PPSF) ; le service de pédopsychiatrie du CESAME ; l'ADAPEI (service ESCA'L) ; Handicap Anjou (pôle Enfants, Prévention, Déficience Intellectuelle, troubles Envahissants du Développement : Jardin d'Enfants Adapté) ; la Maison Départementale de l'Autonomie ; la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports ; l'Agence Régionale de Santé : les directions municipales Education Enfance (dont le Programme de Réussite Educative) et Santé Publique ; la Mutualité Française Anjou Mayenne (service petite enfance et CAMSP polyvalent) ; L'association sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (le centre Françoise Dolto - CAMSP/CMPP).



Depuis sa mise en place, le groupe de travail a permis à ses membres d'échanger sur leurs pratiques et de mettre notamment en évidence le besoin de former les agents de la ville travaillant en structure d'accueil à l'accueil des enfants ayant des troubles du comportement. Ainsi, depuis 2016, une vingtaine de sessions de formations ont été programmées et près de 150 agents ont été formés sur l'ensemble de la ville par le service Esca'l (ADAPEI).

Actuellement, le groupe travaille à l'élaboration d'un outil ressource : un guide répertoire, composé de fiches pratiques permettant d'identifier des interlocuteurs ressources. L'ambition de ce guide est d'aider les professionnels à trouver du soutien et de les aider à orienter les familles. Il pourrait rappeler des éléments essentiels concernant l'enfant, la famille, l'accueil, les signes d'alertes puis, dans une seconde partie, proposer des fiches de présentation des structures, permettant d'identifier leurs rôles et les ressources qu'elles proposent. Par ailleurs, en permettant de réfléchir aux partenariats existants entre les structures, ce travail pourrait permettre de faire apparaître les partenariats à développer.

Contact : Sébastien GODARD, Responsable du service Handicap - Accessibilité - [sabine.kerros@mairie-brest.fr](mailto:sabine.kerros@mairie-brest.fr)

## Brest

---

« Je vous transmets le [rapport annuel d'accessibilité 2017 de Brest métropole](#), vous y trouverez beaucoup d'éléments concernant vos interrogations.

Si vous avez besoin de plus de précisions et/ou que vous souhaitez échanger avec la référente de Brest métropole sur le sujet, voici ses coordonnées :

- Valérie AMIS, Coordonnateur enfance jeunesse éducation, en charge de l'accueil des enfants aux besoins spécifiques : [valerie.amis@mairie-brest.fr](mailto:valerie.amis@mairie-brest.fr) - 02 98 00 86 12 ».

Contact : Sabine Kerros, Responsable du service Promotion de la Santé - [Sebastien.Godard@ville.angers.fr](mailto:Sebastien.Godard@ville.angers.fr)

## Nice

---

« La ville de Nice met en place sur son territoire :

- **Accueil personnalisé des enfants présentant des troubles sur les accueils de loisirs municipaux :**

Avec l'équipe spécialisée « Les Coccinelles » qui permet un accueil personnalisé des enfants présentant des troubles dans les accueils de loisirs municipaux de la Direction de l'Education Jeunesse.

Cette équipe est composée de deux coordinateurs et d'animateurs spécifiques (AVL), A bord de leur mini bus, ils parcourent la Ville et proposent des programmes de sorties ou d'animations particulières (plage, spectacles, parc phœnix...) aux enfants accueillis sur les accueils de loisirs.

*Les missions des coordinateurs sont :*

Accueil des parents et évaluation des besoins de l'enfant.

Accompagnement des équipes d'animation.

Formation des directeurs et animateurs spécifiques AVL.

Intervention auprès des enfants difficiles et retour auprès des animateurs.

Création de projet au vu de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicaps.

Développer les partenariats extérieurs.



Les animateurs spécialisés ou AVL sont placés en sur nombre sur les groupes accueillant des enfants dont le handicap le nécessite.

- **Ecole spécialisée du Château :**

Située sur la Colline du Château de Nice, l'Ecole Publique Spécialisée du Château accueille les enfants en situation de handicap, présentant des difficultés à voir ou des troubles plus spécifiques de la santé.

La politique d'intégration et de suivi de l'école est reconnue dans tout le département des Alpes-Maritimes. En effet, deux autres écoles élémentaires non spécialisées composent le groupe scolaire de l'école du Château.

Nombre des enfants accueillis ne sont pas uniquement niçois mais originaire de tout le département.

L'Ecole Publique Spécialisée du Château permet d'accompagner les enfants dès le début de sa scolarité afin de l'intégrer au mieux dans le système éducatif et d'assurer sa réussite.

Le cadre sécurisant de l'école favorise un épanouissement plus rapide. L'Ecole est capable d'accueillir environ 40 enfants.

- **Classe Autiste Les Orchidées :**

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> plan Autisme, la Ville de Nice a ouvert une unité d'enseignement à l'école maternelle des Orchidées (Bois de Boulogne 2).

Ouverte depuis les vacances de la Toussaint 2017, cette classe a une capacité d'accueil de 7 enfants.

La Direction des sports accueille des enfants et jeunes adultes en situation de handicap dans le cadre de certaines activités organisées par la cellule Sport Handicap et Santé.

Voici un petit topo relatif à cette thématique :

La Cellule Sport Handicap et Santé accueille des enfants en situation de handicap mental et moteur en séance de natation (découverte puis apprentissage technique ludique) sur des créneaux (de 30min à 1h) et lignes d'eau qui leur sont réservés au sein de trois piscines municipales.

L'accueil se fait en milieu ouvert, en même temps que les EMS (Ecoles Municipales des Sports) et l'UNSS.

Ce service prévoit un MNS et des enseignants en APA (Activités Physiques Adaptés) pour assurer l'encadrement des groupes de 2 à 4 jeunes âgés de 7 à 17 ans.

La Cellule met également en place des CSVA (Centres Sportifs de Vacances Adaptés) sur toutes les périodes de vacances de 8h30 à 17h, 4 jours par semaine.

Les accueils s'effectuent en parallèle des accueils ordinaires de l'ASM (Action Sportive Municipale) pour des jeunes de 7 à 17 ans présentant des troubles autistiques, une déficience intellectuelle, des troubles du comportement, une trisomie,...etc.

Différentes activités physiques leur sont proposées tout au long de la semaine avec une récurrence d'un jour à l'autre pour mettre à l'aise les participants et favoriser leur évolution tout en respectant leur rythme (temps d'assimilation, temps de repos, cadre du temps d'hygiène et de repas,...etc).

Le taux d'encadrement est fort (un éducateur pour 1 ou 2 enfants en fonction de leur autonomie) afin de privilégier la qualité à la quantité d'accueil.

Ce service accueille enfin des jeunes en surpoids à raison de 2 fois par semaine en salle de remise en forme.

Ce sont des séances d'1h de réadaptation physique, mises en place en milieu ouvert.

Toutes ces activités sont soumises à l'inscription à la Carte Nice+ du guichet unique permettant de bénéficier de tarif calculé en fonction du quotient familial de la CAF ».



## Rennes

---

« A la ville de Rennes, les crèches peuvent faire une demande de renfort à mi-temps d'une auxiliaire de puériculture. La demande est faite par un médecin du Service Santé enfance en concertation avec la directrice de crèche et avec l'accord des parents (avec ou sans diagnostic posé). Il existe également des structures associatives (crèche et halte-garderie) qui accueillent des enfants en situation de handicap (Merlinpinpin, Primevère).

Sur le champ périscolaire et extrascolaire la Direction Education Enfance, pour assurer une continuité entre l'école et le périscolaire, met en place un renfort d'animateur (type AVS), avec ou sans décisions d'attribution d'AVS prononcées par la MDPH.

Les PAI sont élaborés par l'EN mais nous sommes disponibles en conseil auprès des équipes et pouvons rencontrer les familles ».

Contact : Marie Boishu, Responsable Service Santé Enfance, Direction Santé Publique Handicap - [m.boishu@ville-rennes.fr](mailto:m.boishu@ville-rennes.fr)